



MAIRIE de LUNEL

Service Jeunesse et Vie Associative

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste :

Médiateur coopération jeunesse

Direction de rattachement : Sport, Jeunesse et Vie Associative

Service de rattachement : Jeunesse et Vie Associative

Responsable hiérarchique : Responsable PIJ

Lieux : PIJ et en extérieur

Poste permanent : 20h mi-temps pouvant être complété par des heures avec des missions d'animation durant les vacances scolaires

Horaires : du mardi au samedi, en horaires décalés en après-midi et soirée.

Définition du poste :

Le médiateur jeunesse développe des projets en lien avec la politique jeunesse mise en place, notamment vers le public 12-25 ans, en favorisant leur mobilité et leur autonomie, le développement de leur citoyenneté et leur engagement.

Il participe au rayonnement de la politique jeunesse à l'échelle de la ville en favorisant l'aller vers, le travail de proximité de manière durable et en étroite collaboration avec les acteurs déjà présents sur le terrain.

Missions :

- Travail de médiation avec les jeunes de 12 à 25 ans, dans les quartiers pour les amener à connaître et fréquenter les actions et offres de loisirs du droit commun
- Montage de projet avec le PIJ pour les 12/25 ans notamment issus des temps de médiation (prévention, CAP Jeune, sac ados...)
- Animation de temps de concertation et de participation avec le public jeune,
- Développement d'actions de médiation, avec les établissements secondaires et partenaires du territoire autour de la jeunesse (ER2C, École du numérique, lycées...)
- Travail avec le Département pour les actions Hérault Sport dans les quartiers
- Participation à l'élaboration des projets transversaux avec les partenaires locaux et autour de la médiation (Maison JJ Rousseau, Hérault Sport, Établissements secondaires...)
-

Missions en lien avec la relation contractuelle CAF :

- Élaborer des bilans annuels sur les temps de médiation
- Participer à la conduite de diagnostics et de bilans dans le cadre de la CTG,
- Veiller à développer des actions transversales, en lien avec les partenaires du territoire, et à la mutualisation des bonnes pratiques (information, accessibilité, cohérence des actions...)
- Suivre et évaluer les projets qui émergent du travail collaboratif

Conditions de travail :

- Travail en autonomie et en équipe
- Travail en transversalité avec les autres services de la collectivité
- Travail sur le terrain avec les partenaires de la médiation
- Relation avec partenaires institutionnels, privés, associatifs ...

- Représente la mairie auprès des usagers, sur le terrain

Diplômes requis :

- Permis B, indispensable

À minima niveau :

- CAP APM - agent de prévention et de médiation,
- Titre professionnel AMIS - Agent de médiation, informations, services, organisé par le ministère du Travail et de l'Emploi,
- CPJEPS AAVQ - certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »,

Souhaité :

- Bac pro AEPA - animation-enfance et personnes âgées (ex bac pro SPVL)
- Ou Titre professionnel de technicien médiation services, organisé par le ministère du Travail et de l'Emploi,
- Ou BPJEPS (brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et des Sports) spécialité « animateur »

Compétences et connaissance requises :

- Posséder une culture de la coopération, de la médiation et du travail en réseau
- Capacité à mettre en œuvre des pratiques d'actions collectives en direction des publics visés
- Connaissance du public adolescent et jeunes adultes et méthodes pédagogiques adaptées au public concerné,
- Capacité à faire émerger et à accompagner des projets de jeunes
- Savoir transmettre l'information, à l'oral et à l'écrit et conduite de réunions
- Connaissance pratique des secteurs entrant dans les champs de compétences croisés CAF/Ville (enfance, jeunesse, famille, animation de la vie sociale...)
- Discrétion professionnelle,
- Maîtrise de l'outil informatique
- Aisance rédactionnelle (rédaction de compte-rendu de réunion)
- Connaissance de l'environnement institutionnel

Encadrement direct et/ou Expertise	
Fonctions d'encadrement	Fonctions d'expertise
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Oui
<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non
Nombre d'agents encadrés	Niveau d'expertise
<input type="checkbox"/> supérieur ou égal à 6	<input type="checkbox"/> Forte
<input type="checkbox"/> De 2 à 5 agents	<input type="checkbox"/> Très forte
<input type="checkbox"/> 1 seul agent	<input checked="" type="checkbox"/> Expertise

Visa de l'agent,

Visa du responsable,

Ce document est évolutif en fonction des besoins du service et des initiatives de l'agent. Il peut être apporté des modifications à la présente fiche de poste dans la mesure où l'intérêt général est préservé. Toute modification devra au préalable avoir été validée par la Direction des Ressources Humaines et par la Direction Générale.

Annexe

Horaires d'Hiver

médiateur	Matin	Après Midi	TOTAL
Mardi	0	13h30-15h30	
	0	2	2
Mercredi	0	14h30 – 17h30	
	0	3	3
Jeudi	0	14h30 – 20h30	
	0	6	6
Vendredi	0	14h30 – 19h30	
	0	5	5
Samedi	0	14h30 – 18h30	
	0	4	4
TOTAL			20

Horaires d'Eté : décalage du créneau horaire d'1h le soir pour le jeudi, vendredi et samedi